



CAVALAIRE  
— GOLFE DE SAINT-TROPEZ —

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN  
TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

**1. AUTORITE DOMANIALE**

Ville de CAVALAIRE-SUR-MER  
Place Benjamin Gaillard  
83240 CAVALAIRE-SUR-MER  
Tél. : 04.94.00.48.00  
Fax : 04.94.64.60.43  
Mail : [domaine.public@cavalaire.fr](mailto:domaine.public@cavalaire.fr)  
Site web : <http://www.cavalaire.fr>

**2. OBJET ET CADRE LEGAL DE LA CONSULTATION**

La Commune de Cavalaire-sur-Mer a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour **l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'Eglise.**

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

**3. LOCALISATION ET DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT**

La Commune met à disposition les emplacements définis ci-dessous faisant partie de son domaine public :

- **Huit (8) emplacements de stationnement dédiés à la recharge des véhicules, situés parking de l'Eglise.**

La répartition des points de charge sera la suivante :

- Une (1) borne équipée de deux (2) points de charge en 22 kVA, installée sur deux (2) places, dont une (1) place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

- Trois (3) bornes équipées chacune de deux (2) points de charge en 7 kVA, soit un total de six (6) places.

#### **4. CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION**

Les emplacements mis à disposition étant situés sur le domaine public, l'autorisation d'occupation est consentie à titre précaire et révocable.

Elle est délivrée moyennant le paiement d'une redevance proposé par le candidat à la Commune et donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

#### **5. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Tout candidat souhaitant manifester son intérêt devra produire un dossier de candidature comportant a minima les pièces justificatives suivantes :

- Un courrier de présentation du candidat ;
- Un extrait kbis ou tout autre document équivalant datant de moins de trois (3) mois ;
- Un mémoire détaillé précisant le fonctionnement de la société spécialisée en infrastructures de recharge, les caractéristiques de l'installation, l'activité représentée par cette borne, les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers, tout autrement élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat ;
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, signée et tamponnée par l'assureur garantissant les dommages causés aux tiers ;
- Les qualifications professionnelles et références du candidat.

#### **6. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à compter de la date de publication du présent avis :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
Service Domaine Public  
Place Benjamin Gaillard  
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

- Soit par mail à l'adresse mail suivante : [domaine.public@cavalaire.fr](mailto:domaine.public@cavalaire.fr), étant précisé que seront pris en compte la date et l'heure de réception effectifs sur la boîte mail.

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 02/04/2025, 12h00.**

Tout dossier non complet ou reçu après les date et heures limites de dépôt sera automatiquement rejeté.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune de Cavalaire-sur-Mer pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique

projetée. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs économiques se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, la Commune de Cavalaire-sur-Mer organisera une procédure de sélection préalable, en application des dispositions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## **7. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
CS 40510  
83041 TOULON CEDEX 9  
Tél. : 04.94.42.79.30  
Fax : 04.94.42.79.89

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville à compter du 17/03/2025.

Le Maire,  
Philippe LEONELLI